

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES & DU TRI SÉLECTIF

ce qu'il faut savoir...

LA FRÉQUENCE de collecte pour les particuliers

• **Une semaine les Ordures Ménagères**
bac couvercle **marron** dépôts **en sacs** dans le conteneur

• **Une semaine le tri sélectif**
bac couvercle **jaune**, dépôts en VRAC dans le conteneur

* **pour les professionnels et les résidences locatives** : choix de la fréquence de collecte pour les Ordures Ménagères

Le calendrier affiche les dates de collecte pour les déchets ménagers (marron) et le tri sélectif (jaune) sur une période de plusieurs semaines. Les jours de collecte sont indiqués par des icônes colorées (marron et jaune) sur un fond de grille.

LES CALENDRIERS DE COLLECTE

À consulter et télécharger sur

www.bretagnecentre.bzh

- > Vivre > Environnement
- > Gestion des déchets

QUAND ET COMMENT JE SORS MES CONTENEURS ?



La collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif est effectuée **entre 4 h et 22 h**.

Les conteneurs sont donc **à sortir la veille** de la collecte et **à rentrer après** la collecte.

Les conteneurs doivent être présentés à la collecte **le couvercle face à la route** sur le circuit de collecte.



informations • calendriers de collecte • fiches de réclamation

www.bretagnecentre.bzh

LES REFUS DE COLLECTE pouvant être appliqués

- **Les conteneurs débordants/sacs en dehors du conteneur**
vous devez contacter le service afin d'adapter votre conteneur à votre production de déchets.
- **Erreurs de tri**
présence de verre dans les conteneurs ou autres déchets non conformes.
- **Sacs noirs dans les conteneurs de tri sélectif**
les sacs noirs sont interdits, le tri sélectif doit être déposé **en VRAC** dans le conteneur à couvercle JAUNE.
- **Conteneurs mal positionnés (à l'envers)**
le conteneur doit être présenté à la collecte le couvercle face à la route et sur le circuit de collecte.

LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES - REOM est adressée semestriellement

- **Particuliers** (propriétaires occupants, propriétaires de logements locatifs et bailleurs de logements locatifs)
Elle est calculée **en fonction du volume du conteneur ordures ménagères** qui vous a été remis.
- **Professionnels** (entreprises, collectivités...)
Elle est calculée **en fonction du nombre, du volume des conteneurs et de la fréquence de collecte ordures ménagères** choisis.

RÉCLAMATION

Vous devez prioritairement vous connecter sur le **Webusager** :
<https://loudeac-communaute.webusager.fr> -
Pour vous connecter, vos identifiants sont précisés sur votre facture REOM. Vous pouvez y :

- Signaler votre arrivée sur le territoire
- Opter pour le prélèvement
- Signaler un bac cassé
- Signaler la vente de mon logement
- Déclarer un logement vacant